

# 732 Tixbond

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 30/11/2023

Date de révision: 11/2023

Remplacer la version: Version: 1.0

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur du produit

Forme de produit : mélange  
Nom du produit : 732 Tixbond  
Type de produit : Adhésifs

#### 1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations pertinentes identifiées

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésifs

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

#### 1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Connect Products B.V.  
Duurzaamheidsring 220  
4231 EX Meerkerk, les Pays-Bas  
Tel: +31 (0)347 341 916  
<http://connectproducts.nl>

#### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 112

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Sensibilisation respiratoire, catégorie 1 H334  
Sensibilisation de la peau, catégorie 1 H317  
Cancérogénicité, catégorie 2 H351

Texte intégral des énoncés H : voir la section 16

#### Effets physicochimiques, nocifs sur la santé humaine et l'environnement

Soupçonné de causer le cancer. Peut causer des dommages aux organes par une exposition prolongée ou répétée. Peut causer une irritation respiratoire. Provoque une irritation de la peau. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Provoque une irritation oculaire grave. Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires s'il est inhalé.

## 732 Tixbond

### Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (UE) 2015/830  
Date d'émission: 30/11/2023 Date de révision: 11/2023 Remplacer la version: Version: 1.0

#### 2.2. Éléments de l'étiquette

##### Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



SGH07 SGH08

Mot indicateur (CLP) :

Ingrédients dangereux :

Mentions de danger (CLP) :

danger  
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, oligomères  
H317 - Peut causer une réaction allergique cutanée.  
H334 - Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires s'il est inhalé.  
H351 - Soupçonné de causer le cancer.

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P202 – ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
P261 - Eviter respirer de poussière/fumée/gaz/brouillard/vapeurs/pulvérisations.  
P264 - Lavez-vous soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.  
P280 – Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
P284 – [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.  
P302+P352- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau/...  
P304+P340 – EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P342+311 – En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...  
P308+313 – En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin  
P405 – Garder sous clef  
P501 – Eliminer le contenu/récipient dans un lieu agréé par les autorités locales

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

### SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

#### 3.1. Substances

sans objet

## 732 Tixbond

### Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 30/11/2023

Date de révision: 11/2023

Remplacer la version: Version: 1.0

### 3.2. Mélanges

nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, oligomères  (Note C) (Note 2)	(No CAS. ) 25686-28-6 (NO CE. ) 500-040-3	10 - 15	Le carc. 2, H351 Tox aigu. 4 (Inhalation), H332 STOT RE 2, H373 Irrit pour les yeux. 2, H319 STOT SE 3, H335 Irrit de la peau. 2, H315 Resp. Sens. 1, H334 Sens de la peau. 1, H317
Benzoyl Chloride	(No CAS.) 98-88-4 (NO CE.) 202-710.8	<0.05	Tox.aigu.4 (Inhalation), H332 Tox aigu. 4 (Cutané), H312 Tox aigu. 4 (Ingestion), H302 Sens de la peau 1B, H314 Sens de la peau 1, H317
Dibutyltin dilaurate	(No CAS) 77-58-7 (No CE.) 201-039-8	<0.05	

Limites de concentration spécifiques:

nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, oligomères	(No CAS. ) 25686-28-6 (NO CE. ) 500-040-3	(C >= 0.1) Resp. Sens. 1, H334 (C > = 5) Irrit pour les yeux. 2, H319 (C > = 5) Irrit de la peau. 2, H315 (C >= 5) STOT SE 3, H335

Note 2 : La concentration d'isocyanate indiquée est le pourcentage en poids du monomère libre calculé par rapport au poids total du mélange.

Note C : Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique spécifique, soit sous la forme d'un mélange de plusieurs isomères. Dans ce cas, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

Texte intégral des énoncés H : voir la section 16

## SECTION 4: MESURES DE PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Mesures de premiers secours généralités : EN CAS D'EXPOSITION OU DE PRÉOCCUPATION : Obtenez des conseils ou des soins médicaux. Appelez un centre antipoison ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

Premiers soins après inhalation : Retirez la personne à l'air frais et gardez-la à l'aise pour respirer. Appelez un centre antipoison ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

## 732 Tixbond

### Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 30/11/2023

Date de révision: 11/2023

Remplacer la version: Version: 1.0

Mesures de premiers soins après un contact avec la peau	: Lavez la peau avec beaucoup d'eau. Enlevez les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : Obtenez des conseils ou des soins médicaux.
Mesures de premiers soins après contact visuel	: Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez le rinçage. Si l'irritation des yeux persiste : Obtenez des conseils ou des soins médicaux.
Mesures de premiers soins après l'ingestion	: Appelez un centre antipoison ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

#### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation respiratoire. Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires s'il est inhalé.
Symptômes/effets après un contact avec la peau	: Irritation. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Symptômes/effets après un contact visuel	: Irritation des yeux.

#### 4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaires

Traiter symptomatiquement.

### SECTION 5: MESURE EN CAS D'INCENDIE

#### 5.1. Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés : Pulvérisation d'eau. Poudre sèche. écume. Dioxyde de carbone.

#### 5.2. Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Des fumées toxiques peuvent être libérées.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection pendant la lutte contre l'incendie : N'essayez pas d'agir sans équipement de protection approprié. Appareil respiratoire autonome. Vêtements de protection complets.

### SECTION 6: MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

#### 6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour le personnel non urgent

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Ne respirez pas de poussière/fumée/gaz/brouillard/vapeurs/pulvérisation. Évitez tout contact avec la peau et les yeux.

##### 6.1.2. Pour les intervenants d'urgence équipement de protection

: N'essayez pas d'agir sans équipement de protection approprié. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la section 8 : « Contrôles de l'exposition/protection personnelle ».

#### 6.2. Précautions environnementales

Évitez la libération dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Absorber le déversement de liquide dans un matériau absorbant. Aviser les autorités si un produit pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

Autres informations : Éliminer les matières ou les résidus solides sur un site autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la section 13.

## 732 Tixbond

### Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (UE) 2015/830  
 Date d'émission: 30/11/2023      Date de révision: 11/2023      Remplacer la version: Version: 1.0

#### SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

##### 7.1. Précautions pour une manipulation sécuritaire

- Précautions pour une manipulation sécuritaire : Obtenez des instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler tant que toutes les précautions de sécurité n'ont pas été lues et comprises. Porter de l'équipement de protection individuelle. Ne respirez pas de poussière/fumée/gaz/brouillard/vapeurs/pulvérisations. Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Évitez tout contact avec la peau et les yeux.
- Mesures d'hygiène : Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas être autorisés à sortir du lieu de travail. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lorsque vous utilisez ce produit. Lavez-vous toujours les mains après avoir manipulé le produit.

##### 7.2. Conditions de stockage en toute sécurité, y compris toute incompatibilité

- Conditions de stockage : Magasin verrouillé. Conserver dans un endroit bien ventilé. Gardez le récipient bien fermé. Restez au frais.

##### 7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Aucune information supplémentaire disponible

#### SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

##### 8.1. Paramètres de contrôle

Selon la norme EH 40/2009 WELs :

No. CE	No. CAS	Nom du produit	TWA	STEL
-	25686-28-6	4'4 – methylenediphenyl diisocyanate	0.002 ppm	-
-	98-88-4	Benzoyl Chloride	-	1 ppm

##### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:  
Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:  
Gants de protection

Protection oculaire:  
Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:  
Porter des vêtements de protection appropriés

Protection respiratoire:  
[En cas de ventilation inadéquate] porter une protection respiratoire.  
Contrôles de l'exposition environnementale:  
Évitez la libération dans l'environnement.

## 732 Tixbond

### Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 30/11/2023

Date de révision: 11/2023

Remplacer la version: Version: 1.0

#### **SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

##### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

État physique	: Liquide
apparence	: Pâte.
couleur	: Transparent.
odeur	: Légèrement aromatique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation relatif (butylacétate = 1)	: Aucune donnée disponible
point de fusion	: sans objet
point de congélation	: Aucune donnée disponible
point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: >100°C
Température d'auto-allumage	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Très inflammable
tension de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
densité	: 1.13±0.03 g/cm <sup>3</sup>
solubilité	: Réagit avec l'eau. insoluble dans l'eau.
Journal Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

# 732 Tixbond

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 30/11/2023

Date de révision: 11/2023

Remplacer la version: Version: 1.0

Limites d'exploses : Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun dans les conditions d'entreposage et de manutention recommandées (voir la section 7).

### 10.5. Matériaux incompatibles

Aucune information supplémentaire disponible

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, les produits de décomposition dangereux ne doivent pas être fabriqués.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (par voie orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Corrosion/irritation de la peau : Provoque une irritation de la peau.  
Lésions/irritations oculaires graves : Provoque une irritation oculaire grave.  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires s'il est inhalé. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagénicité des cellules germinales : Non classé  
cancérogénicité : Soupçonné de causer le cancer.

Toxicité pour la reproduction : Non classé

STOT-exposition unique : Peut causer une irritation respiratoire.

Exposition répétée au STOT : Peut causer des dommages aux organes par une exposition prolongée ou répétée.

Danger d'aspiration : Non classé

## 732 Tixbond

### Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 30/11/2023

Date de révision: 11/2023

Remplacer la version: Version: 1.0

No. CE	No. CAS	Nom du produit	Toxicité
202-710-8	98-88-4	4,4 Diphenylmethanediisocyanate	LD50 (oral) : > 5.000mg/kg – Rat LD50 (dermal): >9.400 mg/kg – Lapin LC50 (inhalation): 0.493 mg/m <sup>3</sup> - Rat – Durée d'exposition : 4H.
202-966-0	101-68-8	Benzoyl Chloride	LD50 (oral) : 3.619mg/kg – Rat LD50 (dermal): 790 mg/kg – Lapin LC50 (inhalation): 1.870 mg/m <sup>3</sup> - Rat – Durée d'exposition : 2H.

#### SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

##### 12.1. Toxicité

Écologie - généralités

: Le produit n'est pas biodégradable. Ne pas épandre sur la terre, les voies navigables ou dans les eaux usées.

No. CE	No. CAS	Nom du produit	Toxicité
202-710-8	98-88-4	4,4 Diphenylmethanediisocyanate	LC50: Poisson > 1000mg/l – Durée : 96h EC50 Daphnia >1000mg/l – Durée : 24h EC50 : Algue >1640mg/l - Durée : 72h
202-966-0	101-68-8	Benzoyl Chloride	LC50: Poisson = 34.7mg/l – Durée : 96h EC50 Daphnia = 186mg/l – Durée : 96h EC50 : Algue = 45mg/l - Durée : 72h.

##### 12.2. Persistance et dégradabilité

No. CE	No. CAS	Nom du produit	Toxicité
202-966-0	9016-87-9	4,4 Diphenylmethane diisocyanate	Carp : 0.0008mg/l-28j BCF : 92

##### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information supplémentaire disponible

##### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

##### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune information supplémentaire disponible

##### 12.6. Autres effets indésirables

Aucune information supplémentaire disponible



# 732 Tixbond

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 30/11/2023

Date de révision: 11/2023

Remplacer la version: Version: 1.0

### SECTION 13: TRAITEMENT DES DECHETS

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu ou le contenant conformément aux instructions de tri du collecteur autorisé.

### SECTION 14: INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Conformément à l'ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

UN-Non. (ADR) : sans objet  
UN-Non. IMDG : sans objet  
No ONU. (IATA) : sans objet  
UN-Non. (ADN) : sans objet  
UN-Non. RID : sans objet

#### 14.2. Désignation officielle de transport ONU

Désignation officielle de transport(ADR) : sans objet  
Désignation officielle de transport (IMDG) : sans objet  
Désignation officielle de transport (IATA) : sans objet  
Désignation officielle de transport (ADN) : sans objet  
Désignation officielle de transport (RID) : sans objet

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**  
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : sans objet

**IMDG**  
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : sans objet

**IATA**  
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : sans objet

**ADN**  
Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : sans objet

**RID**  
Classe(s) de danger pour le transport (RID) : sans objet

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : sans objet  
Groupe d'emballage (IMDG) : sans objet  
Groupe d'emballage (IATA) : sans objet  
Groupe d'emballage (ADN) : sans objet  
Groupe d'emballage (RID) : sans objet

## 732 Tixbond

### Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 30/11/2023

Date de révision: 11/2023

Remplacer la version: Version: 1.0

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non,  
Polluant marin : Non,  
Autres informations : Aucune information supplémentaire disponible

#### 14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

##### - Transports terrestres

sans objet

##### - Transport maritime

sans objet

##### - Transport aérien

sans objet

##### - Transport par voies navigables intérieures

sans objet

##### - Transport ferroviaire

sans objet

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au recueil IBC

sans objet

### SECTION 15: RENSEIGNEMENTS REGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnementspécifiques à la substance ou au mélange

##### 15.1.1. Règlements de l'UE

Les restrictions suivantes sont applicables conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 de REACH:

3 b) Substances ou mélanges répondant aux critères applicables à l'une des classes ou catégories de danger suivantes énoncées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008: classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	732 Tixbond
---	-------------

Ne contient aucune substance sur la liste des substances candidates à REACH

Ne contient pas de substances de l'annexe XIV de REACH

##### 15.1.2. Réglementations nationales

Aucune information supplémentaire disponible

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes:

## 732 Tixbond

### Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 30/11/2023

Date de révision: 11/2023

Remplacer la version: Version: 1.0

L'ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG	Marchandises dangereuses maritimes internationales
IATA	Association du transport aérien international
débarrasser	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

#### Texte intégral des déclarations H et EUH:

Tox aigu. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë(inhal.), catégorie 4
Le carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Irrit pour les yeux. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
Irrit de la peau. 2	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2
Sens de la peau. 1	Sensibilisation de la peau, catégorie 1
Sens de la peau 1B	Sensibilisation de la peau, catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour les organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour les organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H334	Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires s'il est inhalé.
H351	Soupçonné de causer le cancer.

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au meilleur de nos connaissances, informations et croyances à la date de sa publication. Les informations fournies sont conçues uniquement à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et la libération sécuritaires et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériel spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce matériel utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout procédé, sauf indication contraire dans le texte. Il est de la responsabilité des personnes qui reçoivent cette fiche de données de sécurité du produit de s'assurer que les informations contenues dans ce document sont correctement lues et comprises par toutes les personnes qui peuvent utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact de quelque manière que ce soit avec le produit. Si le destinataire produit par la suite une formulation contenant le produit, il est de sa seule responsabilité d'assurer le transfert de toutes les informations pertinentes de la fiche produit-sécurité vers sa propre fiche produit. Toutes les informations et instructions fournies dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basées sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques à la date indiquée sur la présente FDS. Comme indiqué ci-dessus, cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la législation européenne applicable. Si vous achetez ce matériel en dehors de l'Europe, où les lois de conformité peuvent différer, vous devriez recevoir de votre fournisseur local une FDS applicable au pays dans lequel le produit est vendu et destiné à être utilisé. Veuillez noter que l'apparence et le contenu de la FDS peuvent varier, même pour le même produit, d'un pays à l'autre, ce qui reflète les différentes exigences de conformité.